ROUBAIX

[illegible] Radicaux et Radicaux-Socialistes des cantons de Roubaix. — [illegible] du Comité central sont instamment [illegible] assister à la réunion mensuelle [illegible] qui se tiendra le vendredi 2 novembre, à 8 heures [illegible] du soir, café de la [illegible] du Trichon [illegible] du jour : 1. Compte rendu par M. [illegible], député, du Congrès radical et radical-socialiste de Lille ; 2. Compte rendu sur [illegible] des sections de Croix et de Wattrelos ; [illegible] adhésion de la Ligue à la Fédération [illegible] ; 4. Assemblée générale de décembre : [illegible] ; 5. Questions diverses. Adhésions [illegible] indispensable. Le présent avis [illegible] lieu de convocation.

[illegible] percepteurs. — M. Edouard Ber[illegible], percepteur de Roubaix-Ouest, rue d'In[illegible], vient d'être admis à la retraite. Il [illegible] remplacé par M. Druard, receveur des [illegible] de Briey, ancien secrétaire général de [illegible]. M. Cornez, percepteur de Roubaix-[illegible], a été également admis à la retraite et [illegible] remplacé par M. Prévost, percepteur de Croix. [illegible] dernier est remplacé par M. Dupuy, percepteur à Lille, ancien préfet.

[illegible] écrasé. — En passant sur le [illegible] Saint-Vincent-de-Paul M. Edmond [illegible], demeurant rue de Tilleul, 128, domestique chez MM. Teck, négociants en grains et [illegible], rue Monge, est tombé de son chariot [illegible] si malheureuse façon que son pied droit [illegible] écrasé par la roue d'arrière.

[illegible] le docteur Dupré, mandé pour donner [illegible] au blessé, lui a ordonné un mois de [illegible].

La grève du tissage Prouvost. — [illegible] le texte de la lettre adressée à M. Prouvost par les tisserands en grève :

Monsieur Prouvost,

[illegible] quelques réclamations qui, j'espère, [illegible] votre attention sur les faits reprochés [illegible] directeur Lambert. Nous ne demandons que [illegible] justice et la droiture ; car comme on vous en [illegible] causé, nous sommes tous d'accord pour [illegible] la mise à la porte du nouveau directeur [illegible] nous ne sommes pas des chevaux que l'on [illegible] au moyen à coups de cravache, nous faisons notre travail et nous voulons qu'on nous [illegible] travailler tranquillement et gagner notre [illegible] sans être tyrannisés par un homme.

[illegible] voici notre exposé et quelques réclamations. Elles ne comportent que quelques-unes des [illegible] qu'on nous fait journellement :

[illegible] Un ouvrier demande la permission à le [illegible] de midi pour cinq heures et demie ; il [illegible] et le soir lui refuse.

[illegible] Une ouvrière ayant été le chercher pour [illegible] montrer une mauvaise lisière, il l'a repoussée [illegible] de ses métiers et lui dit de manger ses lisières et elle n'a plus à manger chez elle.

[illegible] L'ouvrière étant malade demande à rentrer chez elle ; il lui répond malhonnêtement [illegible] et que lui aussi est malade.

[illegible] Une chaîne étant mal arrangée, l'ouvrier [illegible] de un aide ; il lui refuse catégoriquement. [illegible] ayant obtenu du surveillant un homme pour [illegible] sa mauvaise lisière le directeur est venu [illegible] demander quel était le maître, le surveillant [illegible].

[illegible] ayant été malade quinze jours, le directeur [illegible] promis de lui rendre ses métiers et ne les a [illegible] rendus.

[illegible] ayant fait une râfle qui devait demander [illegible] ou deux pour être arrangée, il de[illegible] un homme et lui refuse tout sec.

[illegible] étant malade, demande la permission ; il [illegible] donne son livret.

[illegible], monteur, a eu sans motifs ses quinze [illegible] payés et son livret à Lambert.

[illegible] ayant à payer 1 franc d'amende pour un [illegible], fait une réclamation, il lui dit de [illegible] son livret.

[illegible] L'ouvrier a perdu du temps pendant trois [illegible]. Ayant été faire ses plaintes à Lamoert, il [illegible] envoyé chercher son livret.

[illegible] a eu la permission à midi. A quatre heures [illegible] remplacé.

[illegible] a perdu par Lambert une demi journée. Le [illegible] étant parti, a refusé de mettre un homme [illegible] le remplacer.

[illegible] étant malade a arrêté le travail trois semaines ; étant venu le revoir il lui dit de tirer [illegible].

[illegible] ayant six mètres d'échantillons à faire, au [illegible] de la chaîne étant payé en même [illegible] que la pièce et ayant réclamé, se voit prier [illegible] chercher son livret.

[illegible] L'ouvrière n'ayant jamais manqué, se trouvant malade, lui demande la permission. On le [illegible] refuse et lui monte deux satins tandis qu'à [illegible] côtes sont montés casimirs et toiles.

[illegible] ayant été embauché et le métier ayant besoin d'un contremaître qui ne peut être près de [illegible] que le jour suivant, demande à quoi s'en [illegible] au directeur qui lui répond qu'il ne peut [illegible] un régiment à sa disposition.

[illegible] ayant monté une bande à condition de [illegible] de l'heure, quand la bande est montée [illegible] que 0 fr. 40 au mètre qu'il veut payer.

[illegible] a de l'ouvrage payé trois-quarts de centime [illegible] que les autres et peut prendre son livret [illegible] sa réclamation.

[illegible] fait une réclamation pour 1 fr. d'amende [illegible] devait payer pour coupures de trame, il a [illegible] envoyé promener.

[illegible] ayant été blessé en cours de son travail [illegible] remplacé et Lambert a dit au remplaçant [illegible] l'arrangerait à sa façon. Il lui a donc donné [illegible] l'ouvrage abandonné lorsqu'il a repris son [illegible] travail.

Les réclamations ayant été faites et lues en [illegible] de tous les ouvriers — nous disons les [illegible] réclamations passagères — car beaucoup ont [illegible] quitté l'usine ou ont eu leur livret par [illegible] Lambert.

[illegible] l'espoir qu'après avoir lu la présente [illegible] serez envers nous dans de meilleures [illegible], recevez, Monsieur Prouvost, avec nos [illegible], nos sincères félicitations.

Vos ouvriers.

[illegible] des monteurs de chaînes réunis. [illegible] demandons : 1. Être sectionnés comme avant en plus le supplément de quatre monteurs et un homme de chaîne pour pouvoir nous trouver à jour à notre travail ; 2. La suppression des heures après la journée.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — L'assemblée générale de la Société artistique a eu lieu sous la présidence de M. Devillers, président.

Etaient présents : la Commission administrative et environ 50 membres, c'est-à-dire un bien plus grand nombre qu'il n'est exigé par les statuts pour la validité des délibérations.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le président donne lecture du rapport suivant :

Messieurs et chers collègues,

Nous avons l'honneur de vous convoquer en assemblée générale, pour vous rendre compte de la marche de votre société pendant les deux dernières exercices de 1903-1904 et 1905-1906.

Comme chaque année, depuis 23 ans bientôt, nous avons ouvert en automne une Exposition de Beaux-Arts.

Grâce au concours d'artistes distingués invités par nous, nous avons pu mettre sous les yeux de nos sociétaires et de notre public un grand nombre d'œuvres dont 64 ont été acquises par nos amateurs et pour nos tombolas, savoir : 14 en 1903 ; 29 en 1904 ; 21 en 1905. Le tout pour une somme brute de 27,865.

Cette année, en 1906 :

En raison de la Grande Exposition que la Ville de Tourcoing devait installer et qui embrassait dans son cadre une exposition des Beaux-Arts, votre commission administrative a décidé, voulant apporter son concours à l'organisation de cette manifestation artistique à laquelle le Comité de Tourcoing l'a gracieusement conviée et nommant votre Président, Vice-Président dudit Comité général de l'Exposition, et votre Vice-Président, M. Emile Lecomte, Vice-Président du Comité spécial des Beaux-Arts, votre commission, disons-nous, a décidé de remettre à l'an prochain votre exposition annuelle des Beaux-Arts, sans toutefois renoncer à vous donner, cette année, la représentation dramatique habituelle. Et, comme nous le disons plus haut, pour apporter son concours à l'œuvre du Comité de Tourcoing, votre commission lui a offert la subvention de 500 francs que nous donne chaque année le Conseil Général. Le Comité a accepté notre offre contre la remise qu'il nous a faite de 500 billets de sa tombola. Nous avons été heureux de cet échange de bons procédés qui, nous l'espérons, ne pourra que resserrer l'union qui existe entre les membres de notre société artistique.

Pendant cette période de quatre ans, vous avez continué à donner, chaque année, aux élèves les plus méritants dans les Sections des Beaux-Arts des Ecoles Académiques de Tourcoing et à ceux de l'Ecole Nationale de Roubaix, des prix d'une valeur de 100 francs pour chaque ville, plus une bourse de 80 francs à l'élève Eloy-Lemaire, pour un voyage d'études en Belgique.

A chacune de vos expositions, vous avez ouvert les portes aux élèves des Ecoles et Lycées, conduits par leurs professeurs et à la fermeture de chacune d'elles, vous avez versé au Bureau de Bienfaisance une somme variant de 60 à 80 fr. pour les pauvres.

Vous avez souscrit 100 francs pour le monument élevé à la mémoire de M. Gustave Larroumet, ancien directeur des Beaux-Arts et 100 francs pour celui de M. Vigneron, l'ancien commissaire général de la Société des Artistes français, voulant ainsi reconnaître la bienveillance que de leur vivant vous avez toujours rencontrée chez eux.

Vous vous êtes associés aux souscriptions ouvertes pour les monuments élevés à la mémoire du peintre Casle et de l'aéronaute roubaisien Glorieux, ce glorieux enfant de Roubaix, que son audace a élevé si haut à nos yeux et dont l'intrépidité a flatté l'amour-propre roubaisien.

Vous avez apporté votre obole à la souscription qui a été ouverte pour offrir à M. Loubet, président de la République, trois tableaux du peintre Chigot fils.

Vous avez uni avec empressement vos efforts à ceux du très distingué et très sympathique administrateur de notre Ecole des Arts industriels, M. Champier, en participant d'abord, aux frais d'aménagement de la Cour d'honneur de l'Ecole, pour une somme de 500 francs, versée en deux annuités ; et ensuite à l'organisation d'une exposition artistique, ouverte sous vos auspices, en l'honneur de la belle Ecole de 1830. Les frais de cette exposition se sont élevés, pour votre part, à fr. 312,55.

Vous avez en outre voulu donner votre appui effectif à la demande fort intéressante de M. Champier, tendant à l'envoi trimestriel à Paris, sous la direction de leur professeur, des meilleurs élèves des cours artistiques, pour visiter et étudier les musées et collections de la Capitale. Votre commission a voté une somme de 200 fr. pour cette année 1906 seulement, laissant à la nouvelle et prochaine commission le soin de faire dans l'avenir ce que lui permettront ses ressources financières et suivant les résultats qu'auront donnés ces voyages d'études.

Enfin pour terminer le chapitre des dépenses extraordinaires, nous devons vous signaler le vote, par votre commission, d'une somme de 2 à 300 francs, nécessitée par les réparations urgentes que demande votre local.

. . . .

M. Devillers rend ici hommage à M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, qui a rendu moins lourde la dépense supplémentaire de 1905, par le retour de la subvention de l'Etat supprimée en 1905.

M. le président parle ensuite en termes émus des membres disparus : MM. Adolphe Prouvost, Ernest Masson, Wettel-Bayert, puis fait un vibrant appel à l'union et à la propagande pour assurer la vitalité de la société nouvelle qui est d'ores et déjà constituée pour six ans, de 1906 à 1912.

. . . .

Votre vieux Président vous montrera la route sans faiblir, et si, comme il l'espère, la jeunesse au sang nouveau qui l'entoure déjà, trouve bon de se joindre aux anciens, nous maintiendrons une œuvre qui croit n'avoir pas trahi ses promesses du début et ce sera pour ceux qui l'ont fondée leur meilleure et plus douce récompense.

Parmi les réponses favorables que nous avons déjà enregistrées, nous avons eu la joie de voir revenir, de Tourcoing comme de Roubaix, nos amis de la première heure, qui nous ont donné ainsi un brevet indiscutable de leur satisfaction de notre gestion passée. C'est là, pour nous, un grand encouragement en même temps qu'une réelle obligation de poursuivre notre œuvre.

Déjà nous avons trouvé un premier encouragement dans l'aide que nous promettent ceux de nos amis qui ont bien voulu venir combler les vides qui se sont produits pour diverses causes, dans votre commission administrative. Nous remercions de ce fait, Messieurs Georges Desurmont, Félix Terzyнak, Amédée Prouvost fils, Paul Mulle et Ernest Prouvost. Ce dernier a bien voulu remplacer, comme trésorier, M. Gren Duchange, qui reste notre collègue à la Commission, mais que ses absences forcées et prolongées dans le Midi empêchent de nous donner son concours habituel.

Enfin, nous avons vu s'éloigner de nous notre compatriote et ami, M. Léon Sorive, qui, encouragé sans doute par le légitime succès qu'ont eu, à nos deux expositions de 1903 et 1904, ses premiers essais devant le public, a voulu travailler exclusivement à perfectionner des dispositions qui devront le conduire à l'éclosion d'un véritable talent. C'est le souhait que nous lui adressons au nom de nous tous et de grand cœur ! Nous ne lui disons donc pas adieu ! mais au revoir !

Messieurs, le moment approche où la superbe exposition des Beaux-Arts de Tourcoing va fermer ses portes. Vous n'avez pas oublié que l'administration de l'Exposition vous a associés à cette manifestation artistique, et je vous ai dit plus haut, comment vous avez répondu à la courtoisie de nos voisins et amis.

Aujourd'hui, je crois me rendre l'interprète de tous, en adressant, en votre nom et au nôtre, nos plus vives félicitations, au président, M. Maurice Six, pour le succès complet qui a répondu à ses nombreux et remarquables efforts. Nous avons revu avec grande satisfaction, grouper autour des grands noms français que nous vous avons fait admirer souvent à nos expositions ; les noms bien connus de nos artistes régionaux. A côté Tony, Robert Fleury, des Berillot, des Baschet, des Weerts, des Boutiny, et tant d'autres, nous avons salué avec un juste orgueil les Ernest Desurmont, les Jacquet, les Cogghe, les Desplenques, les Gros et tant d'autres encore à qui nous adressons nos patriotiques félicitations.

Messieurs, nous tenons à n'oublier personne dans les remerciements que nous adressons à ceux qui nous apportent leurs concours. Or, il est un de ces concours, qui nous est infiniment précieux, c'est celui de notre secrétaire adjoint, M. Emile Bossin. Depuis 1886, c'est-à-dire depuis vingt ans, et en dépit d'une indisposition qui, au début de cette année, l'a tenu éloigné de son devoir professionnel, M. Bossin n'a jamais abandonné les soins que donne toujours une comptabilité, si peu compliquée qu'elle soit. Vous savez Messieurs, qu'il est professeur de dessin à notre Ecole Nationale des Arts Industriels et de plus un de nos meilleurs artistes régionaux. Il est donc de ceux qui contribuent le plus au bon renom de notre société et par son ordre scrupuleux et par les œuvres que plus d'une fois il a soumises à notre admiration dans nos expositions. Ce n'est donc que justice de lui adresser, en votre nom et au nôtre, avec tous nos remerciements, les mêmes chaleureuses félicitations que nous adressions tout à l'heure à ses confrères régionaux. C'est enfin un devoir d'ami que j'entends remplir !

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Le Dimanche, les Galeries fermées.
Mais : Samedi 3 et Lundi 5 Novembre,
RECLAME aux GALERIES LILLOISES :
SAVONS fine aux amandes amères, la boîte de 6 pains, val. 1 f. 50, vendue 0 f. 90. 3n.36637

Au Minck. — Jeudi matin, il a été saisi, au Minck de la place du Trichon, 250 kilos de poisson de mauvaise qualité.

Etat-Civil

Naissance. — Marcel Dujardin, rue de la Conférence, cour Debosscère 10.

Décès. — Louis Delaplace, 36 ans, rentreur, rue Choiseul, fort Muiliez 1. — Elodie Van Lerye, 47 ans, dévideuse, rue Blanchemaille. — Victor Mersally, 47 ans, mécanicien, même adresse. — Emile Sie, 58 ans, sans profession, hospice Barbieux.

Mort-né : 1.

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Octobre 1904

[illegible] colis de soie	. . . . .	3.844 k.
[illegible]	de laine peignée	1.668.517
[illegible]	de laine filée	373.178
[illegible]	laines div. et blousses	93.300
[illegible]	de coton	144.861
[illegible] colis pesant ensemble		1.883.229

Marché à terme : 20.549 k.

Décreusage	99 1/2	opérations
Titrage	1.793 1/2	»

Octobre 1905

[illegible] colis de soie	. . . . .	5.412 k.
[illegible]	de laine peignée	1.657.178
[illegible]	de laine filée	359.308
[illegible]	laines div. et blousses	83.361
[illegible]	de coton	163.251
[illegible] colis pesant ensemble		2.267.196

Marché à terme : 15 265.

Décreusage	151 1/2	opérations
Titrage	1.961 1/2	»

Octobre 1906

[illegible] colis de soie	. . . . .	2.171 k.
[illegible]	de laine peignée	1.131.125
[illegible]	de laine filée	318.349
[illegible]	laines div. et blousses	93.148
[illegible]	de coton	198.401
[illegible] colis pesant ensemble		1.748.586

Marché à terme : Néant.

Décreusage	153 1/2	opérations
Titrage	1.838 1/2	»

CONSULTATION GRATUITE
A TOUS LES LECTEURS
Voir à la dernière page le Questionnaire. 2193

TOURCOING

Vol de chiffons et peaux de lapins. — Au cours de la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ont fracturé la porte d'un hangar dépendant de l'habitation de M. Gustave Lemae, marchand de chiffons, rue de Soissons, maison Tancès, et dérobèrent une brouette, quatre sacs de chiffons et une douzaine de... peaux de lapins, le tout d'une valeur de 30 fr.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

Ces gamins ! — Quatre gosses d'une douzaine d'années stationnaient depuis un moment devant le bazar de M. Pierre Seillier, rue Saint-Jacques, 15. L'un d'eux tout à coup s'empara d'une poupée.

Les gamins prirent la fuite, toutefois, l'amateur de « cetoue » fut arrêté et conduit devant M. Niederst, commissaire de police, qui fit chercher les parents et adressa au gamin une verte admonestation, après quoi il fut remis en liberté.

Mendiants ivres. — Hier, vers quatre heures après-midi, deux individus pris de boisson entrèrent en cabaret tenu par Mlle Delannoy, rue de Roubaix, et demandèrent l'aumône. Sur le refus qui leur fut opposé, ils se répandirent en grossières injures, menaçant d'enfoncer la vitrine de l'estaminet. Ils adressèrent également des injures aux voisins qui, pas plus que Mlle Delannoy, consentirent à donner quoi que ce fût à ces mendigots en état d'ivresse.

Les agents Desbeudrighien et Ollivier requis, arrêtèrent les deux individus qui furent amenés au poste et écroués au violon. Ils se nomment Arthur Equinet, 42 ans, sans profession ni domicile et Eugène Piu, 36 ans, tisserand, sans domicile fixe.

La bagarre sanglante entre douaniers et rôdeurs. — M. le docteur Dutilleul, médecin légiste, est descendu à Tourcoing à l'effet de visiter les douaniers blessés au cours de la sanglante bagarre qui se produisit à l'estaminat Laveugle, rue de l'Amidonnerie, et aussi le fraudeur Henri Knokaert blessé d'une balle de revolver.

C'est chez M. Bulteel, brigadier, dont le domicile est situé à proximité de la caserne du Sapin-Vert, que les blessés avaient été réunis. La plaie que porte M. Bulteel à l'arcade sourcilière est en voie de guérison, mais l'œil reste fermé ; on espère lui conserver cet organe, mais on ne peut se prononcer d'une façon formelle. Le préposé Cordier éprouve encore quelques troubles cérébraux par suite du violent coup de marteau qui lui fut asséné sur la tête.

M. le docteur Dutilleul s'est rendu à l'hôpital civil où Henri Knokaert est en traitement. Il a trouvé ce blessé présentant une température normale, mais la respiration est saccadée.

Une réunion des Cordonniers et Marchands de chaussures. — On nous communique la note suivante :

L'Union générale des Chausseurs tiendra une réunion plénière de la corporation, sous les auspices de la Chambre syndicale de Lille, il est de toute importance que tous les cordonniers et marchands de chaussures soient présents afin de leur soumettre les questions d'intérêt général de la corporation : Hausse du cuir ; taxe aux frontières, etc., etc.

La réunion aura lieu le dimanche 4 novembre, à 6 h. 1/2, au café du Commerce.

La Toussaint. — Voici le discours qui fut prononcé par M. Henrich, hier au cimetière devant le monument élevé aux soldats morts pour la Patrie :

Messieurs et Chers Camarades,

Le 1er novembre, une vieille et douce coutume, nous fait songer plus particulièrement à nos chers disparus.

Ce culte des morts, si vivace partout, est plus que jamais en honneur dans notre grande famille tourquennoise, depuis que les sociétés des Anciens Militaires ont pris l'initiative de rendre hommage à la mémoire de ceux qui sont tombés pour la défense de la patrie ou pour l'honneur de son drapeau.

Cette année, c'est à la société des Anciens coloniaux que revient l'honneur d'adresser un mot ému au pied du monument élevé en souvenir de ces morts glorieux.

Permettez-moi, en qualité de président de cette Association d'Anciens soldats, d'élever tout d'abord nos cœurs vers les marins du *Lutin*, qui viennent d'être engloutis si tragiquement au moment d'une manœuvre pour la préparation à la défense du pays.

Dans la France entière, des voix plus autorisées que la mienne ont reconnu ce qu'il y avait de noble dans cette grande destinée d'hommes qui, se sentant mourir, ont pu se dire : « Notre vie n'a pas été inutile. »

Tous, ici-bas, nous n'avons pas ce digne bien que triste sort, mais tous nous pouvons aussi travailler à nous rendre utiles à nos semblables, avoir le souci du bien du pays et aller même jusqu'à sacrifier notre vie par dévouement pour la patrie.

Les soldats, que nous honorons aujourd'hui, sont allés jusqu'à ce sacrifice. Leur mort, quelle que soit la condition dans laquelle elle s'est produite, mérite d'être glorifiée dignement.

C'est pourquoi nous accomplissons en ce jour un pèlerinage sacré. Voulant faire revivre le passé dans ce qu'il peut avoir de joies et de douleurs. Par cette démarche annuelle, nous apportons avec nos fleurs et nos couronnes, sur les tombes de ces vaillants disparus, le témoignage de l'impérissable souvenir de notre entière reconnaissance.

Lorsqu'on voit cette imposante manifestation, on se sent le cœur réconforté, et l'on se dit avec fierté que la France est bien toujours le pays des affections sincères et des sentiments les plus nobles et les plus généreux.

Anciens militaires, soyons les dignes fils de cette France, qui dans le calme et la paix, sait attendre patiente et recueillie, qu'on reconnaisse ses bienfaits dans le monde.

Tout en n'abdiquant aucune de nos espérances, tenons-nous prêts, et travaillons au bien de l'humanité, jusqu'au moment où la fraternité, pénétrant profondément chez les peuples, nous rendra nos frères d'Alsace-Lorraine, auxquels nous devons tous, un égal et éternel souvenir.

ALLEZ voir, pour vos Pardessus et vos Complets, au *Magasin Belge*, rue de Lille, 29, Tourcoing. c.c.1160

Etat-Civil

Naissances. — Marthe Desruelles, rue des Ursulines 14 bis. — Jean Laverse, rue des Piats 126. — Marie Bendriagéten, rue d'Anor 16.

Décès. — Ernest Duteris, 5 mois, rue du Général-Bonnand 52. — Henri Dumortier, 1 an, rue de la Latte 230. — Louis Hooré, 91 ans, rue de Roubaix 94. — Théodore Gheysen, 61 ans, tisserand, rue Chevreul 11. — Berthe Betermier, 9 mois, rue des Girondins, 81.

Sports et Jeux

FOOTBALL-ASSOCIATION

Victoire des Anglais

C'est par un temps affreux, sur un sol rendu glissant par la pluie qui n'a pas cessé de tomber durant tout l'après-midi, que s'est disputé jeudi au Parc des Princes, le troisième match de football-association qui mettait aux prises les équipes représentatives de la France et de l'Angleterre, respectivement constituées par l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques et par le Football Association d'Angleterre.

Les Français ont été battus en deux mi-temps, par quinze points à zéro.

LE NORD

DOUAI

La prison cellulaire. — La réception définitive des travaux de construction de la prison cellulaire a eu lieu et l'Administration pénitentiaire prendra possession incessamment du vaste immeuble de l'avenue d'Auust. A cette occasion, il sera procédé, avec le concours des brigades de gendarmerie de Douai, à l'opération du transfèrement des détenus de la maison d'arrêt de la place Saint-Vaast à la nouvelle prison. Cette opération ne saurait tarder.

Mouvement de la population. — Pendant le mois d'octobre il a été enregistré au bureau de l'état-civil : 57 naissances, 31 mariages et 62 décès.

SIN-LE-NOBLE. — Nous avons relaté l'inqualifiable agression dont fut victime le 21 octobre, de la part de deux artilleurs, M. Dupont, contrôleur de la Compagnie des Tramways électriques, alors en service au garage installé rue du Faubourg. La double enquête ouverte par l'autorité militaire et la gendarmerie vient d'aboutir.

Vendredi, M. Dupont, le receveur Ernest Debère et le watman Venelle ont été convoqués à la caserne de Caux, où ils ont été mis en présence des trompettes et des artificiers du 15e d'artillerie. Tous trois, sans hésiter, ont reconnu comme l'un des agresseurs un artificier de la 3e batterie. Celui-ci a été conduit à la caserne Durutte, où il a été interrogé par le colonel, en présence du commandant Lamorlaitte et des employés des tramways.

Après avoir nié longtemps, ce soldat a passé des aveux et a dénoncé l'auteur principal de l'agression, un trompette d'origine parisienne, appartenant à la 3e batterie. Ce dernier a avoué sans réticences et fait des excuses à sa victime. Les deux soldats ont été enfermés à la prison militaire.

Un mauvais diable. — Le brigadier de sûreté Leleu a surpris, au moment où il se livrait à des actes immoraux, un sieur Achille Leprohon, 26 ans, mineur, originaire d'Oisy-le-Verger, demeurant à Sin-le-Noble, et voulut l'arrêter. Mal lui en prit, car le farouche mineur lui tomba dessus à bras raccourcis, mais Leleu parvint à le maîtriser et à le conduire au poste de police où procès-verbal lui a été dressé.

VALENCIENNES

Disparition. — La nommée Joséphine Beeses, 55 ans, cuisinière, est disparue depuis mardi à 11 h. du matin. Elle était vêtue d'un corsage bleu à pois blancs et un jupon noir ; elle est chaussée de pantoufles. Taille 1 m 55 ; cheveux grisonnants ; elle ne jouit plus de toutes ses facultés.

Le procès de l' « Impartial ». — Notre confrère l'*Impartial de Valenciennes* était poursuivi devant le tribunal correctionnel par M. l'abbé Deleporte, anciennement vicaire à Anzin, actuellement vicaire à Wambrechies, qui réclamait une somme de dix mille francs de dommages-intérêts et l'insertion du jugement dans un certain nombre de journaux de la région. L'affaire était venue à l'audience du vendredi 26 octobre. Me Buteille, du barreau de Lille, plaidait pour M. Deleporte, et Me Saint-Quentin, du barreau de Valenciennes, pour l'*Impartial*, représenté par le gérant, notre confrère Paul Merlière.

L'affaire avait été mise en délibéré pour que le jugement soit rendu à l'audience de mercredi matin. Le tribunal a acquitté l'*Impartial* et condamné le poursuivant aux frais.

[illegible] de Saint-Amand [illegible] Nord.

SAINT-AMAND. — [illegible] la Manufacture des [illegible] Bangy et Bouchard [illegible] secours, le danger [illegible] Les dégâts sont [illegible].

AVESNES

BELLIGNIES. — M. Léon [illegible], ouvrier travaillant pour M. Evrard-[illegible], le thorax enfoncé par un bloc de [illegible] manœuvrait à la gare. Son état n'inspire [illegible] trop d'inquiétudes.

DUNKERQUE

L'incident du « San Martin ». — La commission mixte d'arbitrage s'est réunie pour statuer sur les conclusions des deux experts, MM. Fiévet et Dickmyn, chargés de faire le rapport sur l'état du minerai du « San Martin ». Ces experts ont reconnu que ce minerai se présentait dans des conditions exceptionnelles de poussière et de chaleur par rapport aux arrivages précédents ; la température maxima de cette marchandise a été relevée par eux à 47 8/10. La commission a décidé d'accorder aux ouvriers une indemnité spéciale de 450 fr. L'incident est donc clos.

Incendie. — Un incendie a détruit un hangar appartenant à M. Patty, cordonnier, est situé au-dessus des glacis du côté de la route de Furnes. La cause du sinistre est accidentelle.

Un fou qui s'évade. — Un Parisien, Gaston Guillemichon, 32 ans, ouvrier électricien, qui était en observation à l'hôpital depuis une dizaine de jours, en attendant son transfert à la maison d'aliénés d'Armentières, s'est évadé en passant par une fenêtre du grenier d'une maison, rue du Château, 16. Le fou, qui s'était caché sous le lit de Mme Vaganay, blanchisseuse, a été repris par ses gardiens, qui ont dû soutenir avec lui une terrible lutte pour le maîtriser. On a dû lui mettre la camisole de force et le ligoter pour le ramener à l'hôpital.

WORMHOUDT. — Des malfaiteurs ont profité de l'absence des époux Devos, cabaretiers pour pénétrer chez eux par effraction et pour enlever une somme de de 1100 francs, deux bagues en or et une paire de boucles d'oreilles.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Officier retrouvé. — Le lieutenant D..., du 3e génie, a été retrouvé dans un hôtel de Lille. Sa femme, en apprenant sa retraite, est allée le rechercher. L'autorité militaire a ordonné l'entrée de cet officier à l'hôpital militaire d'Arras. C'était bien dans un accès de fièvre, comme on le soupçonnait, que le malheureux a quitté sa garnison.

SAILLY-EN-OSTREVENT. — Une meule d'avoine, sise au chemin de Boiry et appartenant à Mme Leclercq, a été détruite par le feu. Les pertes s'élèvent à 700 francs. Il n'y a assurance que pour 500 francs.

BÉTHUNE

BULLY-GRENAY. — Mercredi matin, des ouvriers étaient occupés dans la bowette sud-ouest de la fosse n° 4 des mines de Béthune lorsqu'une mine qu'ils chargeaient fit explosion. MM. Albert Spilmaeker, 23 ans, et Auguste Debuyser, 26 ans, furent blessés par des éclats de pierres, mais peu grièvement. On ignore les causes de cette explosion subite.

— Le second tour de scrutin pour l'élection d'un conseiller municipal, en remplacement de M. Cardon, maire démissionnaire a donné les résultats suivants : Inscrits, 1.496 ; votants, 1.016 ; nuls, 7. M. Eloi Carlier, aubergiste-cultivateur, a été élu par 511 voix contre 498 à M. Fidèle Clément, ancien conseiller municipal.

LIÉVIN. — Une seconde brigade de gendarmerie composée de cinq gendarmes à cheval a été installée mercredi à Liévin.

PONT-A-VENDIN. — Un vol de 445 fr. a été commis au préjudice de M. Liébert, aubergiste : trois pensionnaires, Pierre Gobenmoel, Albert Lacomte et Yves Chevalier, ont constaté la disparition de leurs montres. Des soupçons pèsent sur la femme de l'aubergiste qui a pris la fuite.

HÉNIN-LIÉTARD. — Dans sa réunion de [illegible], la Commission de la société « Orphéon et Symphonie des mines de Dourges », a décidé d'offrir, dans le courant de décembre, à ses membres actifs et honoraires, une soirée théâtrale à laquelle la section symphonique prêtera son concours.

Au cours de cette séance, M. Pasquier a été nommé vice-président de la section orphéonique.

HESMOND. — Il a été procédé à l'élection d'un conseiller municipal, en remplacement de M. Paint, adjoint au maire, décédé. M. Elie Coquet, cabaretier, a été élu par 37 voix contre 14 à M. Achille Souffrie, cultivateur. Divers, 1.

BOULOGNE-SUR-MER

Grève générale des tonneliers. — La grève des tonneliers a pris rapidement de l'extension. L'entente n'a pu se faire entre les pa-

---

[illegible] — [illegible] A

ROULE-TA-BOSSE

ROMAN PARISIEN

Par Jules MARY

— Oh ! maman, je tremble... il me [illegible] apercevoir des malheurs sans [illegible]...

— [illegible] serai là, mon enfant, pour te con[illegible]... Ne l'oublie jamais, je suis ton [illegible] et ton conseil... Bien que tu n'aies [illegible] ans et que je ne sois pas pressée [illegible] ; bien que je tienne, au con[illegible] à te conserver auprès de moi le plus [illegible], il faut s'attendre à ce [illegible] surgissent autour de toi les [illegible] et les rivaux... Tu verras sous [illegible] une concurrence acharnée, bru[illegible] pitié ni merci... Et parmi tous [illegible] vrais ou faux, qui te seront [illegible], ma chérie, de [illegible] l'homme qui t'aimera [illegible] aimée très pau[illegible] pas rencontrée sur [illegible].

[illegible], mère...

[illegible] événements [illegible] que je t'ai faite du [illegible], ne crois pas [illegible] per et te faire de la vie une trop triste et déconcertante image... Il y a, comme on dit, de braves gens partout. Et on en rencontre dans tous les mondes. Aucun n'a le monopole du pouvoir, au concours, en présenter pour le prix d'honneur une plus grande quantité... Dans l'imbroglio où tu vas vivre, nous démêlerons ensemble toutes les intrigues que nous apercevrons. Pour cela, mon enfant, il faut que tu aies en moi la plus grande, la plus absolue confiance, ce qui te sera facile, puisque tu sais que je n'ai eu vue que ton bonheur... Si tu étais véritablement ma fille, de mon sang et de ma race, je serais peut-être tentée de te marier selon mes goûts et de te chercher pour mari un homme qui m'offrirait les mêmes garanties de famille et d'aristocratie... Bien que je ne partage pas certains préjugés... Il n'en est rien... et je ne puis avoir, en ce qui te concerne, ce genre de préoccupations... L'homme que tu aimeras, tu l'épouseras, Bastienne, je te le garantis, si cet homme t'aime vraiment et s'il est digne de toi... Ouvre-moi donc toujours ton cœur... N'aie pas de secrets pour moi... Des gens seront intéressés à te donner des conseils qui, en apparence, te paraîtront peut-être bons à suivre... Défie-toi... Confie-moi ces conseils et je te dirai la vérité... Garde précieusement le cher trésor que tu as... Je ne te donnerai qu'à un autre trésor, de pareille valeur, qui t'aura méritée... Je ne t'empêcherai pas d'aimer, mon enfant, car, vois-tu, l'amour vrai, c'est ce qu'il y a de plus doux et de plus consolant dans la vie... Mais je te demande de me laisser, avec prudence, guider ton jeune cœur, surveiller ta jeune imagination, afin de t'épargner, plus tard, des regrets et des larmes... Et maintenant que je viens de te dire toutes ces choses, crois-tu à mon affection ?

Bastienne tendit les bras.

— Oh ! maman, que ferai-je jamais pour tant de tendresse ?

— Tu tiens à m'en récompenser ?

— Oh ! dites, mère, dites bien ce que je peux faire ?

— C'est bien simple, ma chérie... Si tu tiens à me prouver ta reconnaissance et ton affection, je ne te demande que ceci : *Sois heureuse.* En étant heureuse, tu me payes de tous mes efforts pour ton bonheur...

— Oh ! maman, je n'aurai pas assez de toutes mes forces pour vous aimer...

— Et maintenant, je te laisse. Reste seule. Pense à tout ce que je viens de te dire. Prends tes résolutions. N'oublie rien. Et tu seras armée pour conquérir la paix de la vie...

Elle l'embrassa longuement, en lui souriant, et la laissa.

Et lorsqu'elle fut partie, Bastienne, se retrouvant seule, continua de rêver, car tout cela c'était vraiment un rêve. Une bonne fée veillait sur elle et venait de lui apparaître avec sa baguette magique. Et sa voix, du fond des nuages roses, avait prononcé ces mots connus : « Que désirez-vous, mon enfant ? » Et tout ce qu'elle avait voulu, beaucoup plus que ce qu'elle avait voulu, on le lui avait donné. « Formez un souhait ! » avait dit la douce voix. Et tous les souhaits, ceux même auxquels Bastienne n'avait pas songé, se réalisaient, dans un enchantement prodigieux. Seulement, la jeune fille, devant la bonne fée, restait soucieuse dans la tristesse d'une arrière-pensée. Cette arrière-pensée la ramenait, d'un coup d'aile, dans les profondeurs de la forêt d'Argonne... Et elle y revoyait les murs en ruines de la Verrerie et le grabat où elle avait grelotté, et le foyer où cuisait la soupe au lard, quand Bastien avait rapporté quelques sous et les promenades dans les fourrés, la chasse aux cèpes, aux framboises, aux fraises, aux champignons, aux violettes et aux muguets, et la vieille Rosalie, et les débris pourris de la roulotte, et l'ensevelissement sous la carrière, et tant de misères inouïes et tant de joies divines, puisque c'étaient des joies d'enfant... Alors, la bonne fée demanda encore :

— Que désirez-vous pour être complètement heureuse ?... Formez un souhait, mon enfant, avant que, pour toujours, je m'évanouisse dans les nuages...

Bastienne répondit :

— Je veux retrouver mon Bastien !...

La baguette s'agita. La fée prononça les formules souveraines. Mais nul ne vint à ses ordres et la toute-puissance magique se trouva sans vertu pour découvrir Bastien...

Madame de Mauléon n'avait pas perdu de temps. Et maître Olagier, son notaire, qui avait reçu son testament et qui en connaissait la teneur, n'étant plus obligé à la discrétion professionnelle, avait obéi aux instructions de la marquise en répandant le bruit, parmi sa riche et mondaine clientèle, que Bastienne, l'enfant de l'hospice, était appelée à hériter d'une fortune énorme.

Tout d'abord, il y eut dans le monde de l'effarement.

— Madame de Mauléon est devenue folle.

Ce fut la nouvelle, ce fut comme un mot d'ordre. Malheureusement, il fallut bien se rendre à l'évidence contraire. Peu de femmes avaient la tête aussi solide et l'esprit aussi judicieux que la marquise. Et la résolution qu'elle venait de prendre, elle l'avait mûrement et longuement réfléchie.

Du coup, Bastienne grandissait singulièrement.

En habile tacticienne, la marquise attendit que l'effet fût produit et, un beau soir, conduisit pour la seconde fois sa protégée à l'Opéra.

La première fois, Bastienne s'y était trouvée bien à l'aise, car personne ne s'était occupé d'elle, mais ce soir-là, il n'en fut pas de même. Lorsque la marquise entra dans sa loge, l'attention fut éveillée : « Etait-elle accompagnée ? » Et lorsque Bastienne parut, tous les face-à-main étaient braqués sur elle. L'enfant s'en aperçut ; rougit violemment, pâlit, se troubla et regarda la marquise.

La vieille dame souriait, malicieuse, et murmura :

— Tout à l'heure, dans les couloirs, chacun se demandera : « Avez-vous Bastienne ? » Et tu peux être assurée maintenant que chacun déclarera que tu es charmante...

Elle ne se trompait pas et ce ne fut qu'un cri :

— Elle est tout simplement ravissante...

Madame de Mauléon se contentait d'ajouter :

— Tu vas voir que ma loge, pendant les entr'actes, ne désemplira pas.

Et ce fut vrai encore. Bastienne existait enfin, pour tous ceux qui l'avaient méprisée. Elle en reconnut plusieurs qui étaient à la fête de la marquise et qui firent assaut de compliments et d'attentions aimables. Elle en fut triste. Et tant de dépit et de rancœur lui vint aux lèvres qu'elle dit à la marquise :

— Mère, voulez-vous m'accorder la grâce de partir ?...

— Oui, car je te comprends. Du reste, l'expérience est complète. Désormais, tu en prendras ton parti, chère petite. Rentrons.

La loge fut vide pendant le reste de la soirée.

Un mois après, il y eut une seconde fête à l'hôtel du cours la Reine.

Durant toute la journée, Hélène, la femme de chambre qui était attachée plus spécialement au service de Bastienne, fut occupée que de [illegible]. Hélène était une grande [illegible], brune, de quarante ans environ, [illegible] en dessous [illegible] regard. Elle était à Madame de Mauléon depuis trois ans et personne n'avait eu à se plaindre d'elle. Nous verrons [illegible] [illegible] qu'on lui accordait [illegible].